COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 29 MARS 2012

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2011 ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget communal dégage un excédent de 601 696 € (dépenses : 928 771 €-recettes : 1 530 467 €) pour des dépenses et des rœettes prévisionnelles s'équilibrant à 1 433 411 €.

La section d'investissement présente un déficit de 222 396 € (dépenses : 526 596 € + 72 404 € de resteà réaliser – recettes : 371 860 € plus 4 744 € de restes à réaliser) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 818 280 €.

Le budget annexe « Lotissement du Yaudet » dégage un excédent de fonctionnement de 18 942 € et un défrit d'investissement de 10 005 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le résultat de fonctionnement du budget communal 2011, soit 601 696 €, est affecté en totalité à la sœtion d'investissement pour financer le programme 2012.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2012

Les conseillers ont examiné le projet de budget primitif 2012 préparé en commission « finances ». Il sera soumis au vote de l'assemblée communale le 6 avril prochain.

TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune qui a permis de dégager, en 2011, un excédent de fonctionnement confortable et de la conjoncture économique et sociale actuelle, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent fixés comme suit :

			(2011)
•	Taxe d'habitation	14,61 %	30,47 %
•	Taxe foncière (bâti)	19,91 %	21,86 %
•	Taxe foncière (non bâti)	71,00 %	75,15 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 514 446 €.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Une indemnité de 119,55 € sera versée à la Paroissede Lannion.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'Etat de ne pas modifier le barème de cette indemnité.

REVISION DU PLU

Les élus et le Cabinet Géolitt tiendront une permanence, en Mairie, le <u>vendredi 13 avril</u>, de 15 H à 19 H, afin de renseigner toutes les personnes qui souhaitent des informations sur ce dossier (orientations d'aménagement, règlement, zonage, préservation des éléments du patrimoine naturel et bâti...). Toutes les remarques d'intérêt général seront prises en compte. Pour ce qui est des demandes d'intérêt privé, elles ne pourront être examinées qu'au cours de l'automne, lors de l'enquête publique. Les élus rappellent qu'un cahier d'idées et de suggestions est à la disposition des habitants, en Mairie.